

## 2.2 Trajectoires migratoires des primodétenteurs d'un titre de séjour obtenu en 2018

Parmi les ressortissants des **pays tiers** détenant pour la première fois en 2018 un titre de séjour d'au moins un an (hors motif étudiant), seulement trois sur dix sont arrivés en France en 2017 ou en 2018 ► **figure 1**. Cette proportion est la plus forte pour ceux qui ont été admis en France pour rejoindre un membre de leur famille (cinq sur dix). À l'inverse, les personnes disposant d'un titre « **liens personnels et familiaux** » déclarent souvent (plus de quatre sur dix) être arrivées avant 2010 en France, soit plus de neuf ans avant d'obtenir leur premier titre de séjour.

Près de 20 % des **primodétenteurs** ont vécu au moins un an dans un autre pays que leur pays d'origine avant d'arriver en France. C'est le cas notamment des personnes ayant un titre de séjour délivré pour motif humanitaire (25 %). Cette part est plus faible pour les personnes disposant d'un titre pour motif familial (17 %).

57 % des bénéficiaires d'un titre de séjour pour motif humanitaire indiquent avoir quitté leur pays principalement « pour échapper à l'insécurité, à une guerre ou des troubles politiques », contre 20 % pour l'ensemble des primodétenteurs ► **figure 2**. Cette raison est plus souvent citée par les hommes (26 %), surreprésentés dans cette catégorie. 18 % des primodétenteurs ont quitté leur pays d'origine pour accompagner ou rejoindre leur conjoint ; les personnes issues de la migration familiale (29 %) sont logiquement plus concernées. Les

femmes, surreprésentées dans ce motif de migration, citent plus souvent cette raison que les hommes (respectivement 30 % et 7 %).

Connaître des personnes en France a influencé 45 % des primodétenteurs dans leur choix de la France comme pays d'émigration. C'est particulièrement le cas des femmes (54 %) et des personnes admises au motif familial (56 %). Quel que soit le motif d'admission au séjour, le « goût pour la France, sa culture et ses valeurs » a souvent joué dans le choix de la France (entre 15 % et 33 %). Parler français semble aussi particulièrement décisif pour les migrations professionnelles ou familiales. En revanche, 22 % des bénéficiaires d'un titre de séjour pour motif humanitaire déclarent ne pas avoir eu le choix de leur pays d'accueil.

En 2019, soit un an après l'obtention de leur premier titre de séjour, 77 % des primodétenteurs souhaitent rester définitivement en France ► **figure 3**. Ceux arrivés depuis plus de deux ans ou ceux admis en France pour motif humanitaire sont plus nombreux encore. Le souhait de devenir Français (85 %) traduit également ce désir de s'installer : plus de la moitié de ceux exprimant ce souhait déclarent que « leur vie est en France ». Ceux qui ne souhaitent pas vivre définitivement en France souhaitent plutôt pouvoir faire des allers-retours avec leur pays d'origine (pour 7 %), y rentrer après quelques années (4 %), ou n'ont pas de projet précis (8 %). ●

### ► Définitions

Les **pays tiers** sont les États hors de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein et de la Suisse.

Les **liens personnels et familiaux** concernent les étrangers n'entrant dans aucune catégorie de l'immigration familiale, mais dont les liens privés et familiaux en France justifient la délivrance d'un titre de séjour.

Un **primodétenteur (ou primo-arrivant)** est une personne originaire d'un pays tiers disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018 (hors motif étudiant).

### ► Pour en savoir plus

- **fiche 2.5.**
- « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », *Infos migrations* n° 98, DSED, juin 2020.
- « L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour) - Elipa 2 », *Infos migrations* n° 97, DSED, juin 2020.

## ► 1. Répartition des primodétenteurs d'un titre de séjour par sexe et année d'arrivée, selon le motif d'admission en 2018

en %

	Ensemble des primo-détenteurs	Motif familial	Famille de Français	Membre de famille	Liens personnels et familiaux	Motif humanitaire	Motif économique	Motifs divers <sup>1</sup>
<b>Sexe</b>								
Femmes	46	57	51	71	46	37	21	48
Hommes	54	43	49	29	54	63	79	52
<b>Année d'arrivée en France</b>								
Avant 2010	18	18	8	12	44	6	14	57
Entre 2011 et 2013	31	32	27	29	42	16	45	26
Entre 2014 et 2016	20	14	21	8	10	53	6	10
Entre 2017 et 2018	32	36	44	51	4	25	35	7

1 Les motifs divers concernent essentiellement des étrangers entrés mineurs.

**Lecture** : 54 % des primodétenteurs ayant obtenu leur premier titre de séjour sont des hommes.

**Champ** : départements de l'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône. Primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motif étudiant.

**Source** : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

## ► 2. Raisons du départ du pays de naissance et du choix de s'installer en France

en %

	Ensemble des primo-détenteurs	Sexe		Motif d'admission au séjour en 2018			
		Femmes	Hommes	Familial	Humanitaire	Économique	Motifs divers <sup>1</sup>
<b>Raison principale du départ du pays de naissance</b>							
Pour échapper à l'insécurité, à une guerre							
ou des troubles politiques	20	12	26	9	57	17	7
Pour accompagner ou rejoindre votre conjoint	18	30	7	29	3	2	4
Pour trouver un travail, améliorer votre situation professionnelle	12	7	17	11	2	32	3
Pour changer de vie	10	8	13	12	4	13	7
Pour accompagner ou rejoindre d'autres personnes de votre famille	10	12	7	12	5	3	22
Pour suivre vos parents	8	9	7	7	5	3	37
Pour faire des études ou suivre une formation	7	7	7	7	3	13	10
Autres raisons du départ du pays de naissance <sup>2</sup>	15	13	16	12	21	17	10
<b>Raisons du choix de s'installer en France</b>							
Vous connaissez des personnes en France (y compris votre conjoint ou tout autre membre de votre famille)	45	54	37	56	28	29	47
Par goût pour la France, sa culture et ses valeurs	28	23	32	28	28	33	15
Vous parliez le français	25	21	28	27	18	29	16
On peut y trouver du travail	20	16	24	20	11	34	14
Votre pays a des liens historiques avec la France	15	12	18	16	11	18	7
Pour le système de santé et de protection sociale	12	12	13	12	16	12	8
Beaucoup de personnes de votre pays choisissent de venir en France	12	10	14	11	14	14	9
Par hasard, parce que c'est le destin	12	13	11	12	15	8	14
Pour la qualité de l'enseignement	12	12	11	12	8	14	18
Vous n'aviez pas d'autres choix / Vous êtes réfugié réinstallé	8	6	9	3	22	4	9

1 Les motifs divers concernent essentiellement des étrangers entrés mineurs.

2 Pour sauver votre vie, celle de votre famille (y compris pour éviter l'excision des jeunes filles), pour fuir la pauvreté, pour des raisons médicales, pour l'avenir de vos enfants, pour fuir la sécheresse, des inondations ou pour toute autre raison écologique, pour d'autres raisons.

**Note** : il y a plusieurs réponses possibles pour les raisons du choix de s'installer en France. La somme des pourcentages ne fait donc pas 100. **Lecture** : 20 % des primodétenteurs déclarent qu'« échapper à l'insécurité, à une guerre ou des troubles politiques » est la principale raison du départ de leur pays de naissance.

**Champ** : départements de l'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône. Primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motif étudiant.

**Source** : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

## ► 3. Projet des primodétenteurs

en %

Ensemble des primodétenteurs	
<b>Projet migratoire</b>	
Rester définitivement en France	77
Rester quelques années en France puis rentrer dans votre pays d'origine	4
Rester quelques années en France puis aller dans un autre pays	2
Vivre entre la France et l'étranger et faire des allers et retours	7
Vous n'avez pas de projet ni d'idée précis	8
Autre projet	1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>
<b>Souhait de devenir Français</b>	
Vous souhaitez demander la nationalité française	85
Vous ne souhaitez pas demander la nationalité française	4
Vous n'êtes pas encore certain	6
Vous n'y avez pas encore réfléchi	5
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

**Lecture** : 77 % des primodétenteurs déclarent vouloir rester définitivement en France.

**Champ** : départements de l'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône. Primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motif étudiant.

**Source** : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019).